

Compte rendu de séance

Séance du 13 Janvier 2020

L' an 2020, le 13 Janvier à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mme PILLOY Marie-Pierre, MM : CHANTEAU Jean-Claude, IMBAULT Thierry, MADRE Jean-Christophe, MESLAND Olivier, POINCLOUX Daniel, VERNHES DOMINIQUE

Excusé(s) ayant donné procuration : M. GOUEFFON Hubert à M. CHANTEAU Jean-Claude
Excusé(s) : Mme CHATELAIN Laëtitia, M. DA SILVA Norbert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 7

Date de la convocation : 08/01/2020

Date d'affichage : 08/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers
le : 04/02/2020

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. MADRE Jean-Christophe

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- PARTICIPATION CITOYENNE - D_2020_001

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 13 décembre 2019 dernier qui est adopté à l'unanimité des présents.

Les membres du conseil examinent ensuite les points suivants :

PARTICIPATION CITOYENNE (réf : D 2020 001) :

Vu l'avis favorable du conseil municipal, lors de la réunion de conseil du 20/11/2019, pour mettre en place la participation citoyenne sur la commune, en collaboration avec la gendarmerie,

Considérant l'avis favorable des habitants de la commune lors de la présentation, faite par la gendarmerie, de la démarche "Participation Citoyenne" évoquée lors de la réunion du 20 décembre 2019 organisé par la municipalité,

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adhérer à la "Participation Citoyenne".

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, accepte de mettre en place la "Participation Citoyenne" sur la commune, en collaboration avec la gendarmerie et autorise Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

VENTE DE LA PARTIE CONSTRUCTIBLE DU TERRAIN SITUE RUE NEUVE A NEUVILLE-AUX-BOIS :

Suite à l'accord de principe des membres du conseil municipal, pour la vente du terrain de Neuville-aux-Bois situé Rue Neuve, Monsieur le Maire a contacté le futur acquéreur pour lui faire part cette décision. Celui-ci informe Monsieur le Maire qu'il souhaite acheter que la partie constructible du terrain. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le terrain doit être borné pour la réalisation de cette vente. Il fait une demande de devis afin d'évaluer le coût.

Séance levée à: 21:00

En mairie, le 04/02/2020
Le Maire
Daniel POINCLoux

